

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 5 Octobre 2015 à 20h30

Convocation le 28/09/2015

affichage le 07/10/2015

Etaients présents : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Martine ALBAN, Valérie QUEUCHE, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL, Céline MAUCHAMP et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Patrice PROST

Procurations : Ludovic GERBER à Joss BERNARD

Secrétaire de séance : Valérie QUEUCHE

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 7 Septembre, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

- Présentation étude financière de la commune par la perception
 - Horaires agence postale
- Nouvelle répartition des sièges au Conseil communautaire Jura Nord
 - Augmentation agent technique

Bâtiment

- Travaux d'isolation des bâtiments (Certificats d'économie d'énergie)
 - Travaux garage logement rue de Fraisans

Economie

- Aménagement zone « A la Vue de Dole »
 - Aménagement zone « Brangeon »
 - Baux commerciaux
- Réflexion maison éclusière Dampierre

Questions diverses

Affaires générales

Présentation étude financière de la commune par la perception

Cette présentation est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Horaires agence postale

Après analyse des statistiques précises fournies par l'agent communal permettant de constater la fréquentation de la poste, le Conseil municipal décide après débat à l'unanimité des présents de modifier les horaires de la manière suivante :

- Du lundi au vendredi 15h30 à 18h30
- Le samedi 9h30 à 11h30

Le nombre d'heures de l'agent communal restera le même en redéployant des heures de ménage de la salle de judo, mairie, poste et salle polyvalente.

Monsieur le Maire précise que la poste a transmis un avenant concernant la mise en place de la tablette. Le Conseil municipal souhaite que cette tablette soit déplacée et mise à disposition vers la mairie pour être disponible même quand la poste est fermée.

Nouvelle répartition des sièges au Conseil communautaire Jura Nord

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux présents que suite aux démissions des maires des communes d'OUGNEY et de PAGNEY, il convient de délibérer pour refixer le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de fixer le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Jura Nord dans le cadre d'un nouvel accord local, conformément aux conditions posées par la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 ;
- fixe, dans le cadre susvisé, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de Jura Nord, comme suit :

Communes	Population municipale	Quotité / population	Nouvelle répartition Avec l'accord local proposé	Quotité / Sièges
Fraisans	1237	12,75 %	4	11,11 %
Dampierre	1191	12,27 %	4	11,11 %
Orchamps	1042	10,74 %	3	8,33 %
Evans	627	6,46 %	2	5,56 %
Salans	568	5,85 %	2	5,56 %
Rans	506	5,21 %	1	2,78 %
Ranchot	480	4,95 %	1	2,78 %

Etrepigny	423	4,35 %	1	2,78 %
Gendrey	401	4,13 %	1	2,78 %
Pagney	378	3,89 %	1	2,78 %
Ougney	318	3,28 %	1	2,78 %
Sermange	271	2,79 %	1	2,78 %
Vitreux	257	2,64 %	1	2,78 %
Courtefontaine	227	2,34 %	1	2,78 %
La Barre	226	2,33 %	1	2,78 %
La Breteniere	214	2,21 %	1	2,78 %
Romain	208	2,14 %	1	2,78 %
Serre-les-186 Moulières		1,92 %	1	2,78 %
Saligney	178	1,83 %	1	2,78 %
Our	149	1,54 %	1	2,78 %
Monteplain	129	1,33 %	1	2,78 %
Louvatange	106	1,09 %	1	2,78 %
Petit-Mercey	103	1,06 %	1	2,78 %
Rouffange	95	0,98 %	1	2,78 %
Taxenne	94	0,97 %	1	2,78 %
Plumont	91	0,94 %	1	2,78 %
TOTAL	9705		36	

- prend acte que cet accord local devra respecter les conditions de majorité explicitées plus haut, pour pouvoir être entériné par le Préfet ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Augmentation agent technique

M. le Maire expose aux membres du Conseil la demande d'augmentation de salaire de la part d'un agent technique.

Après débat et à la majorité, les membres du Conseil municipal considèrent qu'il est trop tôt pour reconsidérer l'augmentation de salaire de l'agent technique dans la mesure où la dernière augmentation date d'avril 2014.

Monsieur le Maire propose alors de mener un examen et une réflexion complète sur l'évolution de la rémunération des agents ces dernières années au regard de leur évolution de grade. Il est, en effet, nécessaire de bien mettre en perspective la fonction des agents et leur rémunération en fonction notamment du régime indemnitaire qui représente une part importante du salaire dans la fonction publique territoriale.

Bâtiment

Travaux isolation des bâtiments (Certificats d'économie d'énergie)

Madame PAILLARD informe le Conseil municipal d'un devis de l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION concernant l'isolation des bâtiments communaux :

- Perception
- Mairie

- Salle des archives
- Médiathèque
- Salle polyvalente
- Local commercial

Soit 786 m² au tarif de 0.99 euros/m² après subvention perçue et récupération de la TVA.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents et autorise le Maire à signer les différents devis pour la perception, la mairie et le local commercial.

Travaux garage logement Rue de Besançon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première estimation a été effectuée pour le changement de la porte de garage de l'appartement communal situé 10 rue de Besançon. Celle-ci s'élève à 4 000 € environ.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de demander plusieurs devis afin de budgétiser cette dépense pour l'année 2016.

Economie

Aménagement zone « A la Vue de Dole »

Monsieur FERRAND informe le Conseil municipal que l'installation de la nouvelle gendarmerie est en cours d'études par ses responsables sur un site positionné soit à ORCHAMPS soit à DAMPIERRE. Si le choix de Dampierre est fait, il sera nécessaire que la commune mette à disposition du terrain permettant l'installation de la caserne et de ses annexes.

Ce projet pourrait accueillir 12 familles sur la commune. L'état choisira la commune pour cette installation l'année prochaine en fonction de ses contraintes opérationnelles.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de mettre du terrain à disposition pour la construction éventuelle de la gendarmerie « A la vue de Dole » selon le choix que pourra effectuer les responsables de la gendarmerie.

Un courrier sera fait au Président de la Communauté de communes Jura Nord qui portera ce projet afin de l'informer de cette décision.

Aménagement zone « Brangeon »

Monsieur FERRAND informe le Conseil municipal que deux projets vont être exposés lors de la réunion commission économie qui aura lieu le mardi 13 octobre à 19h, car ceux-ci n'ont pas les mêmes objectifs de développement ultérieurs et peuvent être antagonistes.

Le Conseil aura ensuite à se positionner sur le développement de l'un ou de l'autre de ces projets et du soutien éventuel de la commune.

Baux commerciaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de résiliation de bail du local commercial Nath'couture. Un courrier lui sera adressé pour accuser réception de sa demande.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer le montant des loyers des locaux de la manière suivante :

- Local situé Rue de Besançon 62m² 500 €
- Local situé Place Arthur Gaulard 45m² 400 €

Monsieur FERRAND propose également au Conseil municipal de mettre en évidence, par la mise en place d'un panneau plus explicite, la vente du terrain à la Loure ainsi que la disponibilité du local de l'ancienne poste.

Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer les baux commerciaux.

Sur proposition de Monsieur FERRAND, le Conseil municipal accepte de mettre en non-valeur les retards de loyers du local commercial qui s'élèvent à la somme de 1 500 € sachant qu'il sera difficile de recouvrer cette somme.

Monsieur FERRAND propose au Conseil municipal d'examiner la réfection de la vitrine du local commercial situé Rue de Besançon. Des devis seront demandés.

Réflexion maison éclusière Dampierre

Monsieur GOUNAND fait part au Conseil municipal de son rendez-vous avec VNF qui a généré une réflexion sur la maison éclusière.

VNF serait d'accord pour la louer soit à une collectivité soit à une Communauté de Communes.

Monsieur GOUNAND fait part d'un éventuel projet de gîte pour cette maison. Les commissions environnement et bâtiments sont chargées d'étudier la faisabilité de ce dossier.

Questions diverses :

1-Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la négociation qu'il a eue pour la rétrocession du traie vers le bar « Le Mojo » au propriétaire.

Le propriétaire souhaiterait également acquérir une partie de la place devant le bar soit 50 m²

Après réflexion et débat, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas céder une partie de la place devant cet établissement afin de garder tout contrôle sur cet espace ce qui ne pourrait être garanti s'il est privatisé.

2-Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de raccordement au réseau d'assainissement d'une parcelle située Rue de la Source qui nécessite la

prolongation du réseau. Cette parcelle a été classée en zone constructible dans le cadre du PLU mais les réseaux assainissement ne sont pas créés. Le demandeur souhaite que cette partie de travaux soit à la charge de la commune qui est tenue d'apporter les réseaux pour les parcelles en zone UB.

Après délibération, le Conseil municipal confirme la nécessité de prise en charge de cette prolongation de réseau estimée à environ 4 000 €.

3-Mme ALBAN informe le Conseil municipal qu'il y a des rats Rue des Tilleuls, Rue Air et Soleil. L'entreprise LOCONET sera contactée pour faire le nécessaire.

4-Mme ALBAN précise que le banc qui devait être installé le long de la Véloroute n'est toujours pas mis en place.

5-Mme ALBAN informe que le dernier lampadaire situé Rue Air et Soleil est toujours en panne malgré l'intervention de l'entreprise récemment.

6-Mme PAILLARD informe le Conseil municipal de la possibilité de transférer la gestion du CCAS directement à la commune pour ne faire qu'un seul budget. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil après évocation du sujet au CCAS.

La séance est levée à 23h23